

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
Mardi 29 janvier 2013
17 heures 00, Salle Caillemer
Séance plénière**

Les membres du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire de l'Université Jean Moulin Lyon 3 se sont réunis mardi 29 janvier 2013 à 14 heures 30, Salle Caillemer, sous la présidence de Monsieur le Professeur Jacques COMBY en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. **Approbation du Procès-verbal du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire du 19 juin 2012 et du 25 septembre 2012.**
2. **Présentation rapport « devenir des bacheliers ».**
3. **Présentation du rapport de l'enquête des conditions d'enseignements, la formation et la vie étudiante.**
4. **Présentation des résultats de l'enquête réalisée sur l'insertion professionnelle.**
5. **Création d'un Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle.**
6. **Présentation des subventions étudiantes.**
7. **Gestion des cartes étudiantes perdues ou périmées.**
8. **Conventions pédagogiques.**
9. **Subventions de l'Université à l'Association Sportive.**

Questions diverses.

ETAIENT PRESENTS

Collège A des Professeurs :

M. AUBLE Georges – Mme LAINE-CRUZEL Sylvie – M. PILLET Stéphane.

Collège B des Autres enseignants :

Mme BORDET Lucile – M. HADLEY Charles – Mme ROLLAND Blandine – M. WISSLER Michel.

Collège des IATOS :

M. DOËNS Vincent – Mme PONCET Stéphanie.

Collège des Etudiants :

M. BLACHON Maxime – M. BERNE Jérémy – Mlle BEUSCHER Mathilde – M. DESSAIX Joseph – M. SOUCAILLE Josselin – Mlle WIRRIE Amandine.

Collège des Personnalités extérieures :

M. BONNEGENT J.

ETAIENT REPRESENTES

Collège A des Professeurs :

Mme CARRE Martine par M. HADLEY Charles – M. DE GAUDEMAR Hervé par Mme. ROLLAND Blandine.

Collège B des Autres enseignants :

M. ABRAVANEL-JOLLY Sabine par Mme. ROLLAND Blandine.

Collège des IATOS :

Mme ORTILLET Chantal par Mme PONCET Stéphanie.

Collège des Etudiants :

M. BAJAT Edouard par M. SOUCAILLE Josselin – M. BORINI Romain par M. DESSAIX Joseph – Melle VALLA Morgane par M. BERNE Jérémy.

ETAIENT INVITES ET PRESENTS

M. ASQUIN Alain, Premier Vice-président – M. COMBY Jacques, Président de l'Université Jean Moulin Lyon 3 – Mme DELEPINE Pascaline, Directrice du Service des Sports – Mme LAREDO, Responsable du Service Communication et Relations Extérieures – M. MARTINEZ Marc, Directeur du SCD – M. PASCAL Bernard, Directeur Général des Services – M. RIVE Jérôme, Directeur de l'IAE – Mme WESSEL-LAREAL Anne-Sophie, Responsable de la DEVU.

ASSISTAIT EGALEMENT

M. SOUCHER Mathieu, du Service des Affaires Juridiques et Générales.
Mme PHILIP - GAY Mathilde, porteuse du DU « Religion et Laïcité ».

Le quorum étant atteint, M. le Président COMBY ouvre la séance à 17 heures 10.

Informations Diverses :

M. PILLET aborde la création du Diplôme Universitaire « religion et Laïcité » suite aux nombreuses questions posées lors des précédents CEVU.

Mme PHILIP - GAY expose tout d'abord le contexte lié à la création de ce diplôme. Lors de la Présidence d'Hugues FULCHIRON des cadres religieux musulmans ont contacté l'université en raison d'un double constat :

- le fait religieux provoque des tensions dans le monde professionnel
- les Imams en France sont des conseillers juridiques pour les fidèles mais ne sont pas formés en France, en langue française et ne connaissent ni les lois de la république ni les règles liées aux associations culturelles qu'ils dirigent.

L'université Jean Moulin s'est donc associée à l'université Catholique pour tenter de répondre au problème des tensions professionnelles liées au fait religieux. Un D.U. a donc été créé pour répondre à ces tensions par le biais de cours de sociologie des religions, d'histoire des religions et de droit des religions et de la laïcité. Ces cours s'accompagnent de mises en situation pratiques. En effet, la plupart des tensions sont liées à une méconnaissance des autres et à une nécessaire fermeté dans le rappel des règles juridiques. Les cours de ce D.U. se déroulent de janvier à juillet. Il y a eu énormément de candidatures mais seuls 20 personnes ont été retenues : essentiellement des hauts ou très hauts fonctionnaires. De plus, certains Imams du certificat « Connaissance de la laïcité » peuvent, s'ils ont le niveau, suivre les cours de droit de ce D.U. ce qui favorise l'inter-culturalité. Il

s'agit d'une expérience soutenue par le Ministère de l'Intérieur qui souhaite la généraliser si elle fonctionne.

M. WISSLER demande si des Imams se sont déjà inscrits à ce D.U.

Mme PHILIP-GAY indique que ce n'est pas le cas. Par contre, des Imams inscrits au certificat « Connaissance de la laïcité » axé sur la langue française, le droit des associations, la laïcité et le droit des religions peuvent suivre les cours de droit dispensés dans le cadre du D.U s'ils ont un niveau suffisant.

M. WISSLER demande combien d'Imams suivent ce certificat cette année.

Mme PHILIP-GAY déclare qu'ils sont 20 inscrits sur une cinquantaine de candidatures.

M. BLACHON interroge sur le processus de sélection des Imams.

Mme PHILIP-GAY explique que l'université n'est pas chargée de la formation des Imams. Certains sont admis en tant qu'auditeur libre dans le cadre du D.U. Cependant, les Imams sont sélectionnés pour leur inscription au certificat en fonction de leur projet en France, de leur motivation et de leur niveau d'étude.

M. BLACHON demande si des responsables d'autres confessions sont intéressés par ce D.U.

Mme PHILIP-GAY répond que parmi les élèves du D.U. figurent des responsables d'associations catholiques. Actuellement, ce D.U. est surtout axé sur l'Islam mais il a une vocation générale car le droit étudié s'applique à toute religion.

M. COMBY indique que la demande pour ce D.U vient surtout des Imams pour l'instant. Le Recteur de la Mosquée de Lyon souhaite également développer avec les universités Lyon 2 et Lyon 3 des thèmes de recherche recoupant potentiellement l'Islam. Dans l'université, des chercheurs travaillent sur des questions de laïcité et de religion à l'ISERLE et dans le cadre d'un labex appelé COMODE commun aux universités Lyon 2, Lyon 3 et à l'ENS. Dans ce cadre, une première proposition d'organisation d'un séminaire a été proposée. Toutefois, elle a été refusée car elle concernait des questions d'actualités et non de recherche. Il a donc été demandé aux chercheurs de l'université de vérifier si des thèmes de recherche peuvent être partagés avec la Mosquée de Lyon. L'université vérifiera simplement que des questions polémiques d'actualité ne soient pas l'objet de ces recherches.

1. Approbation du Procès-verbal du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire du 19 juin 2012 et du 25 septembre 2012.

M. PILLET propose au vote deux procès-verbaux (PV) et demande si les membres du CEVU ont des observations.

M. DESSAIX indique que dans le PV du 25 septembre 2012, p.10, il était intervenu par rapport aux différences entre le prix d'une nouvelle carte étudiante à Lyon 2 et à Lyon 3. Néanmoins, son intervention n'a pas été retranscrite dans le PV. Ses propos ont été attribués à M. MERLE.

Mme LAINE-CRUZEL constate qu'elle était intervenue dans le même sens sur cette question or cette intervention n'apparaît pas dans le compte rendu.

M. PILLET propose donc d'ajouter un paragraphe au PV du 25 septembre à propos de l'uniformisation des tarifs Lyon 2 / Lyon 3, après l'intervention de M. MERLE.

Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire décide à l'unanimité d'approuver les procès-verbaux du 19 juin 2012 et du 25 septembre 2012.

Le présent avis est adopté à l'unanimité des membres du Conseil par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	25
✓ Nombre d'absentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	25
✓ Nombre de voix contre :	0

2. Présentation du rapport « devenir des bachelier ».

M. PILLET présente les résultats d'une enquête relative aux éléments statistiques du devenir des bacheliers.

Mme PONCEAU explique qu'il s'agit d'une étude mise à disposition des étudiants et bacheliers souhaitant s'inscrire à Lyon 3. Cette étude expose le devenir des étudiants à l'issue de leur première année de Licence ou de DUT à Lyon 3. Pour avoir des effectifs suffisants, trois cohortes sont suivies ce qui représente plus de 10 300 étudiants sur 3 ans. Pour répondre aux besoins des bacheliers cette étude est déclinée par série de Baccalauréat. En moyenne, sur les 10 300 étudiants inscrits 7% ne se présentent jamais à l'université. Il s'agit d'une population ciblée par le ministère qui n'obtient jamais de note et ne se sont pas présentés en TD. Cette population a donc été sortie de l'étude. Elle représente 5% des bacheliers généraux, 15 % des bacheliers technologique et 21% des bacheliers professionnels.

A Lyon 3, la population des étudiants en 1^{ère} année de licence est répartie de la façon suivante : la moitié des étudiant viennent de bac ES, 23% de bac L, 17% de Bac S, 9% de bac techno, et 3% de bac pro. A l'issue de la 1^{ère} année de licence, 45% des étudiants passent en deuxième année à Lyon 3, 19% redoublent, 8% changent d'orientation mais restent à Lyon 3 et 28% quittent Lyon 3. Sur les 45% d'étudiants qui passent en deuxième année, 63% proviennent de bac S, 48% de bac ES, 43% de bac L, 16% de bac technologique, et 9% de bac professionnel.

L'âge d'obtention du bac constitue également un critère intéressant : 71% des nouveaux bacheliers ont obtenu leur bac à 18 ans au moins, 21% à 19 ans et 8% à 20 ans et plus. Cela entraîne des différences importantes pour le passage en deuxième année puisque 57% des bacheliers qui ont eu leur bac en avance passent en deuxième année à l'issue de la première année. Ce pourcentage descend à 52% pour les bacheliers qui ont eu leur bac à l'heure, à 32% pour les étudiants ayant eu leur bac avec un an de retard et à 20% pour les bacheliers qui avaient 20 ans et plus au moment du bac.

Concernant les bacheliers qui entrent en DUT, une majorité d'entre eux provient du bac ES. Cependant, la proportion des étudiants provenant des bacs technologiques et des bacs sciences et techniques de gestion est importante (30 %). Globalement, 73% des étudiants passent en deuxième année, 5% redoublent, 3 % changent d'orientation et 18% quittent Lyon 3. Les résultats sont plus resserrés par série de bac : 80% des bacs ES et S, 73% des bacs L et 58% des Bacs STG passent en deuxième année.

Cette étude est en ligne sur le site internet de Lyon 3 et est à la disposition des étudiants qui font leurs vœux. Les données sont classées par filière en fonction du bac obtenu.

M. DESSAIX souhaite savoir si l'étude est facile d'accès pour les bacheliers ?

Mme PONCEAU explique que pour les bacheliers qui souhaitent s'inscrire, l'étude est présente sur la page des procédures d'inscription à l'université. On la retrouve également en tapant « devenir des bacheliers » sur le site internet.

M. WISSLER souhaite préciser que cette étude est très utile pour les enseignants dans toutes les manifestations où l'université est présente.

M. PILLET ajoute que cette étude est également essentielle dans le cadre de l'accueil des bacheliers puisqu'elle fournit des indicateurs permettant de mettre en place des dispositifs pour les « décrocheurs », ou pour le plan réussite en licence. Elle permet également d'ajuster, au niveau de l'académie, un certain nombre de politiques concernant des bacs plus spécifiques comme les bacs professionnels qui connaissent les difficultés plus importantes lors de leur entrée à l'université.

Mme WESSEL-LAREL mentionne que cette étude est présente sur le portail d'admission de l'université avec un fascicule qui explique comment le site admission post bac fonctionne.

M. MERLE demande si des données sont connues par l'université concernant les étudiants qui renoncent aux études : renoncent-ils simplement aux études supérieures ou partent-ils dans d'autres formations ?

Mme PONCEAU indique qu'aucune étude n'a été conduite pour ces étudiants.

M. DESSAIX demande si ces chiffres évoluent beaucoup entre la première et la troisième année de Licence ?

Mme PONCEAU observe que le moment le plus difficile pour les étudiants est la première année de Licence. Il existe des suivis de l'entrée en licence jusqu'à son obtention. Cependant, les études montrent qu'il faut se concentrer sur la Licence 1 car après les étudiants progressent mieux.

Mme BEUSCHER interroge sur la proportion d'étudiants qui ne poursuivent pas leurs études : est-il possible de savoir, parmi les étudiants qui quittent Lyon 3, la proportion d'étudiants qui ne poursuivent pas les études et ceux qui poursuivent les études dans un autre établissement ?

Mme PONCEAU déclare qu'il est possible de savoir la proportion d'étudiants qui entrent dans d'autres établissements d'enseignement supérieur via le système de suivi national des étudiants. En réalité, beaucoup d'étudiants entrent dans des écoles privées et dans ce cas il n'existe aucun suivi. En revanche, il existe un projet qui viserait le suivi de ces étudiants au niveau local.

Mme BEUSCHER demande si l'université connaît le nombre d'étudiants de Lyon 3 qui arrêtent totalement les études.

Mme PONCEAU indique que non. Ces statistiques sont produites en masse au niveau national. Au sein d'un établissement, un suivi individuel du parcours de chaque étudiant serait nécessaire pour obtenir ces statistiques car on ne connaît pas la proportion des étudiants qui arrêtent leurs études pour poursuivre une formation privée.

M. BAJAT demande si les chiffres concernant l'arrêt des études sont identiques à Lyon 2.

Mme PONCEAU explique qu'elle n'a pas comparé les statistiques de Lyon 3 et Lyon 2. L'étude montre qu'en fonction du bac et de la filière les résultats sont très différents. Pour comparer deux

établissements, il faudrait les comparer à bac égal et à filière égale pour obtenir une étude pertinente.

M. PILLET précise que les universités Lyon 1, Lyon 2 et Lyon 3 se sont posées ces questions pour créer des outils statistiques communs aux 3 établissements.

Mme PONCEAU observe également que les résultats par filière n'ont pas été dressés à Lyon 3 car cela ne permettrait pas de comparer les statistiques obtenues, les populations concernées n'étant pas comparables.

3. Présentation du rapport de l'enquête des conditions d'enseignements, la formation et la vie étudiante.

M. PILLET indique qu'une enquête a été menée sur les conditions d'enseignements, la formation et la vie étudiante à Lyon 3 suite à la création d'une commission au sein du CEVU.

Mme ROLLAND mentionne que l'université procède à cette évaluation, qui se déroule sous l'égide d'une commission issue du CEVU, depuis 2009. Elle. Cette enquête répond aux exigences de la loi LRU de 2007, du Ministère et de l'ARS.

Mme PONCEAU indique que tous les diplômés, hors doctorats, HDR et diplômés délocalisés, font partie de cette enquête réalisée en 2 vagues : une première vague en mars permettant d'interroger les masters avant leur départ en stage, et une deuxième vague en mai pour les autres diplômés. L'enquête est réalisée via un questionnaire en ligne accessible sur l'intranet étudiant. Cette année, le taux de réponse est de 20 % ce qui permet de faire des traitements par niveau et par composante. Néanmoins, ce taux implique de pratiquer des redressements pour reconstituer la population mère à partir des répondants.

La première partie concernait des questions oui/non avec une première phase qui était « je participe ». On constate que les étudiants s'impliquent peu dans la vie universitaire. Seuls 9% des répondants participent à la vie associative, 21% profitent des animations culturelles, 31% pratiquent une ou plusieurs activités sportives et 20% d'entre eux disent connaître les élus étudiants. On note également que 38% des répondants déclarent participer aux élections étudiantes. Ce pourcentage est étonnant puisque seuls 11% des étudiants ont voté aux dernières élections. La deuxième phase concernait des questions « je connais ». Sur les services concernés par l'étude, il ressort que 4 services sont bien identifiés : le bureau emploi stage (60%), le service des RI (44%), le SCUOIP (40%), et le service de médecine préventive (37%). Certains services sont moins connus comme la mission handicap (26%), le service des remboursements boursiers (22%), ou les assistantes sociales du COURS (18%).

La deuxième partie du questionnaire concernait l'accès à l'information. Le site internet de l'université est perçu comme relativement clair (62% de bonnes opinions). En revanche, le guide étudiant de l'université est moins connu et les fiches d'information sur les diplômés ne sont pas claires pour 18% des étudiants. Il est donc nécessaire de travailler pour faire évoluer les supports présentant l'offre de formation des masters à l'université. Concernant la qualité des conseils reçus, la perception des étudiants est mitigée : 34% des étudiants sont peu satisfaits des conseils reçus lors de l'accueil physique et téléphonique. Par contre, les journées de l'enseignement supérieur sont plutôt bien perçues puisque près de la moitié des étudiants sont satisfaits des informations reçues. Concernant les Salons, les étudiants qui se disent concernés sont assez critiques. Cela traduit certainement des inquiétudes par rapport à leur parcours universitaire et peut interroger sur la lisibilité de l'offre de formation en master. Concernant l'accueil administratif, un jugement sévère est fait par les étudiants principalement au niveau des horaires d'ouverture des secrétariats. Il s'agit d'un problème d'organisation générale : les horaires d'ouverture des secrétariats ne coïncident pas

forcément avec les emplois du temps des étudiants. Suite à ce constat critique, un travail a été entrepris pour améliorer l'information sur les horaires d'ouverture des secrétariats, pour harmoniser les pratiques des scolarités et rendre plus lisible la rubrique scolarité, transformée en rubrique études sur l'intranet étudiant. Concernant le cadre de travail, il est toujours apprécié : la couverture Wifi apparaît satisfaisante sur les quais mais semble se dégrader à la Manufacture, la bibliothèque est toujours largement plébiscitée, les ressources pédagogiques sont globalement appréciées avec un avis plus mitigé sur les ordinateurs en libre accès et sur les supports de cours. Comme l'an passé, les étudiants sont plutôt satisfaits de la qualité des plateformes pédagogiques. Concernant la maison des langues, les étudiants sont assez enthousiastes. Par contre, les avis sont partagés sur la qualité et la disponibilité des infrastructures de restauration du CROUS.

Mme ROLLAND explique que globalement les étudiants sont peu satisfaits de la répartition des enseignements. Ces résultats résultent des fortes contraintes de l'université pour l'établissement des plannings et du manque de locaux disponibles. S'agissant de la clarté des objectifs affichés par la formation et de la cohérence de la formation, 36% des étudiants estiment qu'ils sont clairs. Ces chiffres sont meilleurs que l'année dernière même si un travail devra être réalisé par les composantes concernant les fiches-diplôme et les informations données aux étudiants. Concernant la qualité des échanges avec les enseignants, les échanges avec les chargés d'enseignement sont moins bien notés que ceux avec les chargés de TD en raison de la proximité plus importante existant avec les chargés de TD. Les informations relatives aux régimes d'examen sont peu lisibles pour les étudiants ce qui s'explique par la complexité des régimes d'examen et leur modification récente. Cependant, il y a un effort fait par les composantes pour faire connaître ces régimes aux étudiants. En outre, les étudiants sont mécontents du délai et des modes de publication des résultats. Cependant, il faut relativiser ces délais car la construction du calendrier universitaire est liée à des contraintes. Concernant l'accompagnement pédagogique, la consultation de copie ne paraît pas satisfaisante, il sera donc nécessaire de trouver la raison de cette insatisfaction. Il y a également une dégradation du tutorat d'accompagnement qui, jusqu'à présent, remportait de nombreux suffrages. Or, cette année, seuls 30% des étudiants sont satisfaits du tutorat. Il faut rechercher des raisons de cette insatisfaction : Le manque d'information ? La difficulté d'accès aux séances ? Une critique sur l'apport réel du tutorat ? Une question portait sur le projet professionnel qui permet de réaliser des actions sur les débouchés professionnels. Les étudiants semblent déçus. En raison de contraintes, on ne peut pas procéder à une personnalisation du projet. Concernant l'orientation et la recherche des stages, 48 % des étudiants se déclarent insatisfaits des services proposés mais 2/3 des étudiants trouvent cependant que leur formation les prépare bien à l'insertion professionnelle. Concernant les stages, seuls 20% se disent satisfaits de l'aide à la recherche de stage. La qualité du contenu des formations et l'apport en termes de compétences sont reconnues par les étudiants. Les directeurs et doyens ont été destinataires de ces chiffres pour qu'ils apprécient les résultats de cette étude.

M. WISSLER revient sur la dégradation de l'appréciation du tutorat et demande si des éléments factuels expliquent ce phénomène.

Mme ROLLAND précise qu'aucun élément factuel ne l'explique. Il faut donc se pencher sur cette question.

M. DESSAIX constate que des questions sont souvent posées aux associations étudiantes concernant les régimes d'examen et plus particulièrement la compensation. Concernant les secrétariats, la plupart des étudiants vont au secrétariat pendant les pauses de leur cours magistraux. Il serait donc opportun qu'une personne supplémentaire soit prévue pendant cette période. Les étudiants trouvent également le délai d'attente des résultats trop long.

Mme ROLLAND prend note des demandes et explique que les étudiants peuvent se renseigner auprès des secrétariats et des enseignants référents concernant les règles liées aux régimes d'examen.

Mme WIRRIK rejoint M. DESSAIX et demande la mise en place d'un PDF simplifiant les règles du régime d'examen pour les étudiants.

M. PILLET indique qu'un règlement d'examen doit être transmis entièrement. La simplification peut créer des problèmes. Par contre, il serait possible de réaliser des supports pour expliquer ce règlement d'examen, en lien avec les associations étudiantes qui sont au fait des questions récurrentes posées par les étudiants.

Mme BEUSCHER revient sur la formation. Un grand nombre d'étudiant est insatisfait de cette formation, ce qui est souvent lié à l'échec des premières années de licence. Toutefois, ce mécontentement est moindre concernant les TD. Il faudrait instaurer une réflexion sur le nombre de TD donnés pour augmenter les liens entre les professeurs et les étudiants ce qui faciliterait la compréhension des cours et augmenterait la qualité de l'enseignement et la réussite en licence. Un nombre moins important d'enseignements magistraux et une augmentation des TD devraient donc être envisagés.

M. PILLET confirme que l'enquête montre que les effectifs par diplôme sont corrélés avec l'appréciation donnée par les étudiants. L'université accueille des effectifs importants dans des diplômes. En effet, l'augmentation croissante des effectifs pose néanmoins problème. Au niveau pédagogique, il est essentiel que les étudiants soit en effectifs réduits pour certains enseignements. Toutefois, cela se heurte à une augmentation des coûts et des moyens logistiques. Les étudiants en difficulté ont une perception négative de la formation car ils ne sont pas soutenus. L'université est confrontée à une problématique de massification de l'enseignement qui rend les choses complexes et qui, compte tenu des moyens, ne peut être infinie.

Mme BEUSCHER indique que cette question est politique et est lié aux moyens accordés par le gouvernement aux universités. L'université de Lyon 3 n'est pas la seule dans cette situation, d'autres universités ont des problèmes encore plus importants. Il faudrait engager un contact avec le ministère pour réclamer de nouveaux moyens par exemple, avec le projet sur le site des quais.

M. COMBY explique que ces questions sont débattues à plusieurs niveaux. Lors des discussions au sein de la Conférence des Présidents de l'Université (CPU), les présidents sont conscients que l'université française est mal-dotée. Cependant, il faut observer que l'Université n'aura pas plus. Sur le fonctionnement, l'investissement, les universités auront peu de budget avec la nouvelle loi. Des arbitrages sont faits au niveau gouvernemental. Il est donc nécessaire d'utiliser la part d'autonomie des universités pour entreprendre plus et construire. Concernant le site des quais, le projet de construction est lié à un cadre spécifique que l'on ne peut pas modifier. Tous les établissements français sont aujourd'hui dans une situation difficile.

M. BAJAT ne comprend pas le terme « logiciel spécifique » dans le point « qualité des ressources pédagogiques » de l'enquête. Il s'étonne également qu'outre le tutorat, le pôle universitaire de proximité ait un fort déficit d'image.

Mme PONCEAU explique concernant les logiciels spécifiques, que dans certaines formations des logiciels spécifiques ont été mis à la disposition des étudiants. Avec ce type de question, il y a une certaine proportion d'étudiants qui ne répondent pas : ceux qui ne sont pas concernés. Les résultats concernant cette question sont donc donnés par rapport aux populations concernées.

Mme ROLLAND constate que le Pôle Universitaire de Proximité (PUP) recueille 31 % de mécontentements. Cependant, les étudiants ne donnent pas les raisons de leur mécontentement. Tous les étudiants qui sont passés par le PUP sont satisfaits. Il faudra creuser les raisons de ce mécontentement l'année prochaine.

M. PILLET apporte un élément de réponse. Les modules du PUP sont pertinents mais le PUP reste une structure qui ne peut pas accueillir beaucoup d'étudiants. Beaucoup d'étudiants sont demandeurs, il faudrait donc que le PUP puisse absorber plus d'étudiants dans ses modules.

4. Présentation des résultats de l'enquête réalisée sur l'insertion professionnelle.

Mme PONCEAU rappelle que cette enquête a pour objectif de connaître le devenir professionnel des diplômés de l'établissement. Elle concerne les diplômés de licence professionnelle et de master professionnel et recherche. Les étudiants sont interrogés 27 mois après l'obtention de leur diplôme. Ce recueil d'information se déroule sur 2 ou 3 mois à partir du 1^{er} décembre de chaque année. Les enquêtes sont réalisées par voie postale, par mail et par téléphone avec plusieurs relances pour optimiser les taux de retours. Elles s'inscrivent dans un cadre national instauré en 2009 par le Ministère pour collecter les données d'insertion. Toutes les universités sont sollicitées et enquêtent sur leurs diplômés au même moment avec un tronc commun de question préalablement défini. Ce champ retient les diplômés de formation initiale, de nationalité française, entrés immédiatement sur le marché du travail. Ces données sont collectées par l'OFIP. Cependant, ce champ étant restreint, Lyon 3 a choisi, pour prendre en compte toutes les spécificités de l'établissement, d'élargir ce champ en y intégrant les diplômés étrangers titulaires d'un baccalauréat français et les diplômés qui ont poursuivi des études, et préparés des concours administratifs ou des examens professionnels. Avec cet élargissement du champ d'étudiants concernés, l'université retient le double d'étudiant dans son enquête par rapport au champ initial. De plus, l'université a enrichi l'enquête initiale de quelques questions. L'OFIP réalise le traitement des données, l'analyse, la publication des résultats et leur diffusion. Les résultats de ces études permettent d'avoir une meilleure connaissance du parcours d'insertion des diplômés : les poursuites d'étude éventuelles, les conditions d'accès au 1^{er} emploi, la proportion d'étudiant en emploi ou en recherche d'emploi, les conditions de l'emploi. Il y a également un volet plus qualitatif sur la satisfaction des études suivies par les diplômés et l'emploi occupé.

La dernière étude réalisée porte sur les diplômés de 2009, interrogés en décembre 2011. Le taux de réponse a été de 78 % ce qui est très élevé. A l'issue du master professionnel, 12% des diplômés poursuivent généralement des études pendant un an, et 88% s'engagent sur le marché du travail. Concernant ces derniers, ils accèdent à l'emploi en moyenne 3 mois après l'arrêt de leurs études. Ils utilisent tous les moyens à leur disposition pour accéder à cet emploi : stage (33%), internet (18%), candidatures spontanées, relations personnelles, intérim, concours. Les diplômés sont donc actifs dans leurs démarches de recherche d'emploi. Sur la période d'observation, il est également regardé le nombre d'emploi occupé par les diplômés : 32% ont changé d'emploi une fois et 17% ont changé plusieurs fois d'emploi. Sur les débuts de carrière la mobilité professionnelle est donc importante. Les étudiants sont pour 88% en emploi, 9% en recherche d'emploi, 2% en préparation de concours et 1% en inactivité.

Concernant les conditions de travail : 76% des diplômés sont en CDI, et 72% sont cadres. Ces diplômés travaillent principalement à temps plein, et se sont orientés majoritairement dans le secteur privé. Ils travaillent majoritairement en Rhône-Alpes, même si 18% travaillent en Île de France et 10 % travaillent à l'étranger (diplômés principalement issus de la Faculté des Langues). Le revenu mensuel net médian est de 1 925 € pour les diplômés de master.

La satisfaction des diplômés de master par rapport à l'emploi occupé est bonne. Ils sont plutôt satisfaits de cet emploi en raison surtout des relations dans l'entreprise, de l'autonomie dans le travail, et son contenu.

Concernant les diplômés de licence professionnelle, la moitié des diplômés accède en Licence professionnelle avec un BTS et 30% avec un DUT. Après la licence, 29% des diplômés ont poursuivi leurs études principalement en master. Ils accèdent à l'emploi environ 2 mois après la fin de leurs

études, généralement après un stage. Le taux d'emploi à 27 mois est de 93% ce qui est très élevé et reste stable par rapport aux années précédentes. 80% ont des CDI principalement dans le secteur privé, et 25 % ont accédé au niveau cadre (pourcentage en augmentation). Le revenu mensuel net médian est de 1570 €. 73% des diplômés sont implantés en Rhône-Alpes ce qui indique la bonne adéquation des formations avec le milieu socio-économique territorial.

Il existe un rapport pour chacune des enquêtes que l'on retrouve sur le site internet de l'OFIP qui donne des résultats pour l'établissement avec une déclinaison par diplôme et par composante.

M. PILLET indique que ce rapport met en lumière les réelles perspectives d'insertion professionnelles offertes aux étudiants titulaires de diplômes délivrés par l'université et dont la vocation professionnalisant est indéniable.

5. Création d'un Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle.

M. WISSLER observe que la création du Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (B.A.I.P.) aurait dû être réalisée depuis quelque temps puisque qu'il a été imposé par la loi LRU. Il repose sur une des missions fondamentales de l'université qu'est l'insertion professionnelle. Les universités doivent aujourd'hui assurer un accompagnement plus actif et plus individualisé avec des équipes mobilisées sur l'insertion. Le B.A.I.P n'est pas une structure d'aide complémentaire. Il s'appuie sur un des 3 pôles du SCUOIP « le bureau emploi-stages ». Les composantes vont être impliquées pour faciliter le partage d'expérience et le transfert de compétence via la mise en place d'outils pouvant être utilisés par tous. Le B.A.I.P aura donc un rôle d'appui et de soutien.

L'université est globalement bien perçue concernant ses résultats pour l'insertion professionnelle. L'objectif est donc de mettre en place une action cohérente et visible pour l'insertion des étudiants dans le milieu professionnel. Dans ce cadre, le B.A.I.P., tel que le prévoit la loi LRU, a besoin de 2 instances au-delà des opérationnels. Il y aura un Conseil d'Orientation où seront représentés les différentes instances universitaires, les doyens et directeurs de composantes et des représentants des milieux économiques. Il sera composé de 25 personnes et se réunira une fois par an pour tenter d'identifier les priorités d'investissement de l'université en matière d'insertion professionnelle pour que l'offre de formation soit plus lisible. La deuxième instance est le Comité de Pilotage qui interviendra à un niveau beaucoup plus opérationnel. Il sera composé des responsables du B.A.I.P., des responsables des composantes, d'un assesseur ou d'un représentant des enseignants, d'un administratif qui fera le point sur les difficultés liées aux stages, des deux Vice-présidents étudiants et d'acteurs extérieurs. Le B.A.I.P. va solliciter toutes les ressources liées au devenir des étudiants pour comprendre les faiblesses de l'université et faire le bilan des formations. Il aura des missions transversales en matière d'insertion professionnelle.

M. AUBLE demande si des moyens humains seront affectés au B.A.I.P.

M. WISSLER indique que les moyens humains qui y seront affectés sont ceux du bureau emploi-stage de l'université soit 4 personnes. Ces sont des ressources faibles donc le B.A.I.P. démultipliera ses actions via des formations et des relais au sein des composantes. Il s'intéressera principalement à la troisième année de licence et aux Masters.

Les deux instances du B.A.I.P seront composées comme suit :

- **CONSEIL D'ORIENTATION du BAIP**

- ✓ Président de l'Université : Jacques COMBY
- ✓ Vice-Président CEVU : Stéphane PILLET

- ✓ Chargé de mission à l'IP : Michel WISSLER
- ✓ Chargé de mission à l'entrepreneuriat : Stéphane MARION
- ✓ Directeur Général des Services : Bernard PASCAL
- ✓ Responsable BAIP : Michelle BLANQUER
- ✓ Responsable OFIP : Laure-Anne PICHON
- ✓ Doyen Faculté de droit : Franck MARMOZ
- ✓ Directeur IAE : Jérôme RIVE
- ✓ Doyen Faculté des Langues : Denis JAMET
- ✓ Doyen Faculté des Lettres : Marie LEDENTU
- ✓ Doyen Faculté de Philosophie : Jean-Philippe PIERRON
- ✓ Directeur IUT : Sylvain CORNIC
- ✓ Université de Saint-Etienne : Mr FUGIT (VP)
- ✓ Conseil Economique Social et Environnemental Régional : Tristan DESFRENES
- ✓ APEC : Yannick MOREL, (Géraldine FROGER)
- ✓ Pôle Emploi : P. LESCURE (membre du CEVU)
- ✓ CRIJ : Pierre BERTRAND – Mamy RABEL
- ✓ CCI Lyon : Dominique DOUVRE
- ✓ MEDEF Rhône : Bruno VERNEY
- ✓ CGPME Rhône-Alpes : Cyril AMPRINO
- ✓ Labelrencontre : Udo STAF
- ✓ ERDF : Jean-Michel SCHNEIDER
- ✓ Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône : Guillaume GONON
- ✓ Aéroport de Lyon : Caroline DE SAINT ARMAND
- ✓ Groupe SEB : Judith HECTOR

• **Comité de Pilotage du BAIP**

- ✓ Chargé de mission à l'IP : Michel WISSLER
- ✓ Responsable BAIP : Michelle BLANQUER
- ✓ Responsable administratif : Yann TENTORINI
- ✓ Responsable CIDO : Laurence POTA
- ✓ Responsable OFIP : Laure-Anne PICHON
- ✓ Responsable du SREP : Thierry VITTOZ
- ✓ Faculté de droit : Sabine ABRAVANEL-JOLLY, Hervé SOGNO, Christianne MOINE-GARNIER
- ✓ IAE : Catherine Mercier SUISSA, Anne-Sophie GUEHO
- ✓ Faculté des Langues : Jean-Louis CHAUZIT, Martine PARIS
- ✓ Faculté des Lettres : Virginie CHASLES, Chantal CARANZAN
- ✓ Faculté de Philosophie : Claire HARPET, Estelle ROCARD
- ✓ IUT : Jean-Luc MINIER, Emmanuelle KHAMASSI
- ✓ 2 vice-présidents étudiants : Mathilde BEUSCHER, Morgane VALLA
- ✓ Formasup : Yves CIMBARO
- ✓ CCEF : Mr POWDEROUX
- ✓ CEUBA : Sylvie BERGER

6. Présentation des subventions étudiantes.

M. PILLET explique que lors de la dernière commission FSDIE, ont été examinés une quarantaine de demandes de subventions faites par les associations étudiantes. La commission FSDIE propose donc pour avis ces subventions au CEVU.

Mme BEUSCHER s'étonne la subvention accordée soit supérieure au coût total du projet pour la subvention n°39 demandée la DELI.

M. PILLET constate qu'il s'agit d'une erreur car le projet initial a un coût total supérieur au coût indiqué, ce qui sera corrigé.

Mme BEUSCHER souligne que les membres du CEVU doivent valider des projets sur lesquels ils ont peu d'informations et demande une plus grande information des membres.

Mme WESSEL-LAREAL souhaite comprendre quelles informations seraient voulues pour pouvoir améliorer les synthèses des demandes de subventions présentées au CEVU.

Mme BEUSCHER indique que lors du dernier CEVU, les membres avaient reçu les fiches détaillées des demandes de subventions des associations ce qui leur permettaient d'apprécier la demande à savoir le bilan du projet en présence d'un projet existant, champ d'ouverture du projet aux étudiants...

M. PILLET remarque que la Commission a passé une journée et demie à examiner ces demandes. Il serait peut-être opportun de mentionner les critères généraux sur lesquels elle se prononce, en particulier la question de l'ouverture des projets retenus aux étudiants, le FSDIE ayant vocation à aider des projets qui se développent pour l'ensemble de l'Université.

M. HADLEY observe que ces informations plus détaillées pourraient être transmises sous forme numérique. De plus, il s'agit d'une présentation au CEVU de demandes de subvention déjà accordées par la Commission, quelle est donc l'apport du CEVU ?

M. PILLET indique qu'il s'agit d'une proposition de la Commission FSDIE sur laquelle le CEVU émet un avis qui sera validé par le Conseil d'Administration.

M. HADLEY suggère donc qu'un vocabulaire différent de « présentation des subventions étudiantes » soit utilisé à l'avenir dans l'ordre du jour pour indiquer aux membres du CEVU qu'ils devront prendre position sur les subventions accordées.

M. PILLET déclare que pour les prochaines demandes de subventions, il sera inscrit « Présentation pour avis ».

M. BAJAT remarque que, pour la demande de subvention n° 15 « soutien des délégations aux Nations-Unies » de l'AGORA, la subvention accordée est supérieure à la subvention demandée. Donc, sur quels critères s'appuie la Commission pour accorder une subvention supérieure.

M. PILLET indique que la discussion sur le projet de l'AGORA a conduit la Commission à proposer une subvention plus élevée que celle demandée par l'association compte tenu de la nature du projet et du coût du projet pour diminuer le financement complémentaire que devra obtenir l'AGORA.

Mme WESSEL-LAREAL revient sur l'amélioration de l'information du CEVU concernant les demandes de subventions pour obtenir une décision sur les documents supplémentaires qui devront être fournis aux membres.

Mme BEUSCHER propose d'envoyer les dossiers de demandes de subventions par mail aux membres.

M. WISSLER souhaite plutôt qu'une fiche résumé soit accessible par internet.

M. HADLEY observe que les documents devraient être accessibles en ligne pour les membres du CEVU et protégés avec un mot de passe ce qui permettrait de ne pas imprimer tous ces documents.

M. PILLET conclut que des documents complémentaires seront mis en ligne pour les membres du CEVU et les présidents des associations. L'envoi d'une synthèse succincte aux membres du CEVU est maintenu mais, en plus, le dossier de subvention sera mis en ligne.

Aucune autre remarque n'étant formulée, il est procédé au vote.

Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire décide d'émettre un avis favorable pour les propositions de la Commission du FSDIE.

Le présent avis est adopté à l'unanimité des membres du Conseil par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	25
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	25
✓ Nombre de voix contre :	0

7. Gestion de cartes étudiantes perdues ou périmées.

Mme WEESEL-LAREAL revient sur la gestion des cartes perdues ou périmées pour expliquer l'efficacité de la mise en place d'une centralisation des cartes perdues. Trois points à l'université centralisent les cartes perdues. Quand une carte est trouvée, elle est confiée au service des objets trouvés et scannée. Un courriel est alors automatiquement envoyé à l'étudiant pour qu'il vienne récupérer sa carte. On constate qu'environ 60% des étudiants récupèrent leur carte suite à ce processus. Le taux de récupération des cartes est plus important en période d'examen. Avec ce procédé, les étudiants ont aujourd'hui un moyen de récupérer leur carte s'ils l'ont perdue dans l'université. Depuis la mise en place de ce service, 1 000 cartes ont été perdues par les étudiants.

M. HADLEY s'étonne du pourcentage important d'étudiants qui ont perdu leur carte et demande si certains étudiants n'ont pas plusieurs cartes.

Mme WEESEL-LAREAL explique que quand un étudiant perd sa carte et qu'il s'en fait refaire une, la carte perdue est automatiquement invalidée. Même si l'étudiant retrouve cette carte, il ne pourra plus l'utiliser.

M. HADLEY demande si seuls les examens créent des pics parmi les pertes de carte.

Mme WESSEL-LAREAL indique que les pertes sont surtout constatées au moment des examens. Par exemple, 400 étudiants ont récemment perdu leur carte, ce qui porte leur nombre à 1 000 depuis début octobre.

M. PILLET demande s'il y a des remarques sur ce dispositif et s'il est connu des étudiants.

Mme WIRRIG observe qu'il existe des doublons : la plupart des étudiants qui font refaire leur carte ne prennent pas l'initiative d'aller récupérer leur carte précédente.

M. PILLET explique que maintenant pour pouvoir refaire sa carte il faut vérifier qu'elle ne figure pas dans la base des cartes perdues. Les doubles cartes pour un même étudiant devraient donc diminuer progressivement.

Mme BEUSCHER interroge sur la tarification des cartes à refaire. Lors des précédents CEVU, il a été constaté que l'université Lyon 3 avait une tarification plus chère que les autres universités pour les cartes à refaire. Quelles mesures ont été prises à ce propos ?

M. PILLET indique que la question du tarif est actuellement soumise au contrôleur de gestion qui indiquera le coût de la carte refaite pour l'université. En fonction de cette réponse, la politique de l'université sera ajustée sachant que la baisse du coût de cette carte n'augmentera pas le nombre de cartes refaites. Une seconde option est envisagée : il s'agit de savoir que faire pour les étudiants qui perdent leur carte suite à un vol. Dans ce cas, il faudrait que l'étudiant ne soit pas pénalisé pour la reproduction de sa carte. Dans tous les cas, ces mécanismes seront étudiés et couplés avec le procédé de récupération des cartes perdues.

8. Conventions pédagogiques.

M. PILLET demande aux membres du CEVU leurs observations concernant ces conventions. Deux conventions ont été reçues en séance : la convention pour la fondation qui a été communiquée mais a subi des modifications, et l'avenant n°1 au partenariat entre l'IAE et Bourg en Bresse qui est arrivé tardivement.

Mme PONCET mentionne que dans la convention sur Madagascar on indique la base tarifaire française, concernant les tarifs énoncés. Si cette base fait référence au tarif du Ministère il y a une erreur d'arrondi dans le tarif indiqué. Il faudrait penser à le corriger.

M. PILLET déclare que ce tarif sera vérifié.

Aucune autre remarque n'étant formulée, il est procédé au vote.

Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire décide d'émettre un avis favorable pour les conventions pédagogiques suivantes :

Conventions pédagogiques

✓ Convention de formation professionnelle entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et les administrateurs de "the City University of New York".

✓ Avenant de prolongation N°2 à la convention n°2010-815 entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'Université Claude Bernard Lyon 1.

✓ Avenant de prolongation N°1 à la convention n°2010-967 entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'Ecole Nationale des travaux publics de l'Etat.

✓ Avenant de prolongation N°2 à la convention n°2010-814 entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'Institut Nationale des sciences appliquées de Lyon.

✓ Avenant de prolongation N°1 à la convention n°2010-1014 entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'Ecole Catholique d'Arts et Métiers de Lyon (ECAM).

✓ Avenant de prolongation N°2 a la convention n°2010-890 entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et la Fondation école "La Mache" .
✓ Avenant de prolongation N°2 a la convention n°2010-889 entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'ICOF et l'institut des Chartreux .
✓ Avenant de prolongation N°2 a la convention n°2010-890 entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et le Lycée Saint-Louis Saint-Bruno .
✓ Avenant de prolongation N°1 a la convention de partenariat n°2010-898 entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et le Centre des jeunes Dirigeants d'Entreprise .
✓ Avenant de prolongation N°1 a la convention de partenariat n°2010-1015 entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et le Comité Rhône-Alpes des Conseillers du Commerce Extérieur de la France .
✓ Convention relative à la délocalisation d'un programme de 2eme année de Master "Droit et Science politique" Mention "Droit international et européen".
✓ Convention de partenariat entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'Institut National des Sciences comptables et de l'Administration d'entreprises (Madagascar) .
✓ Convention de coopération entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'Institut des Hautes Etudes de Tunis .
✓ Avenant de prorogation à la convention de partenariat dans le cadre du score "IAE-MESSAGE" .
✓ Convention de partenariat entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'entreprise ALDES .
✓ Convention conclue entre un CFA et un établissement d'enseignement public ou privé sous contrat, en application des articles L6231-2 et L6231-3 du Code du travail (DIFCAM).
✓ Convention de coopération entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'Université de Ouagadougou, BURKINA FASO .
✓ Convention de prestation entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et Lyon 3 valorisation S.A.
✓ Convention entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'Association des étudiants "La Corpo Lyon 3" .
✓ Convention de partenariat entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'Institut de formation Eclairage professionnel .
✓ Convention pour la création de la Fondation université Jean Moulin .
✓ Avenant de prolongation N°1 a la convention n°2010-889 entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et le Centre d'étude Universitaire de Bourg en Bresse et de l'Ain .

Le présent avis est adopté à l'unanimité des membres du Conseil par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	25
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	25
✓ Nombre de voix contre :	0

9. Subvention de l'Université à l'Association sportives.

Mme DELEPINE explique que, comme chaque année, le service des sports de l'université doit aider financièrement l'association sportive qui supporte des coûts importants pour accompagner les sportifs de l'université se qualifiant pour des championnats. Cette association compte 400 licenciés et demande cette année une subvention de 26 000 euros suite à une augmentation de ses coûts.

M. HADLEY indique, en tant que membre du Conseil des Sports, que les sportifs de l'université doivent être encouragés, dans la mesure du possible, par l'Université. La subvention accordée par le Conseil des Sports a été réduite au minimum.

M. PILLET déclare que les sports sont importants dans l'image véhiculée par l'Université. Il faut se réjouir de voir cette subvention utilisée et augmentée car cela signifie que l'Université a de nombreux sportifs qui arrivent en phase finale de certaines compétitions. C'est pourquoi le Conseil des Sports a été favorable à l'octroi d'une subvention à l'association.

Mme DELEPINE déplore que malheureusement l'université a dû prendre la décision de n'aider que les sportifs concourant dans un domaine enseigné à l'université ce qui signifie que certains étudiants ne sont pas remboursés lors de leurs déplacements car leur sport n'est pas enseigné à l'université. Certains étudiants, faute de subvention, ne peuvent donc pas se déplacer pour concourir à des championnats.

M. COMBY énonce que cela n'est pas acceptable et qu'il faut solutionner ce problème. On serait ici dans le cadre d'un financement dans un domaine pour lequel l'université ne dispose pas d'intervenants. Se pose donc la question de la gestion de fait. Toutefois, la question d'une subvention accordée à ces sportifs devra être creusée. Une évaluation budgétaire et réglementaire devra être menée sur ce point.

M. PILLET constate également que des disfonctionnements ont été portés à l'attention de l'équipe présidentielle concernant les réservations de salles (Mairie et SIUAPS). Il faudrait avoir une démarche plus agressive pour obtenir la révision des attributions de salles qui ne correspondent plus ni à la demande croissante des étudiants en sport ni aux besoins de l'Université en terme de salles à proximité de ses sites.

M. COMBY indique que des démarches communes doivent également être réalisées avec les autres établissements supérieurs. De plus, il faudrait potentiellement se déplacer dans les collectivités pour leur expliquer les difficultés rencontrées par les universités pour obtenir des salles de sports pour les étudiants.

Mme DELEPINE explique qu'il y a peu d'installations sportives sur Lyon et que les associations qui ont des salles ne veulent pas les libérer.

M. COMBY précise que ce choix des collectivités est très politique.

Mme DELEPINE énonce que l'argumentation principale de l'université est que l'augmentation régulière du nombre d'étudiant inscrits en sports nécessite une augmentation des espaces disponibles.

Aucune autre remarque n'étant formulée, il est procédé au vote.

Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire décide d'émettre un avis favorable pour une subvention d'un montant de 26 000€, allouée par le Service Universitaire des Activités Physiques, Sportives et de plein air, sur son budget, à l'Association sportive.

Le présent avis est adopté à l'unanimité des membres du Conseil par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	23
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	23
✓ Nombre de voix contre :	0

Questions diverses.

• **Attribution des locaux aux associations**

Mme WIRRIK s'étonne de ne pas voir à l'ordre du jour de ce CEVU les critères d'attribution des locaux aux associations.

M. PILLET indique que cette question est complexe en raison de la pénurie de locaux. Les règles d'attribution sur lesquelles travaillent les services de l'université vont donc dépendre de la disponibilité des locaux et du nombre d'association. Cependant, la clé de répartition des locaux sera rapidement exposée au CEVU.

M. COMBY ajoute que l'un des éléments importants de cette répartition sera le dynamisme des associations, même si ce point est difficile à vérifier.

Aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à 19 heures 50.

Pour le Président de l'Université Jean-Moulin Lyon 3 et par délégation,
le Vice-Président en charge du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire


Stéphane PILLET

